

Evolution de votre pouvoir d'achat 2020, 2021 et 2022

Une revalorisation de 2,2 % de la grille des salaires dans la branche prévention sécurité est annoncée par le GES (Groupement des Entreprises de Sécurité), suite à la signature d'un accord de branche le 27 septembre 2021, accord qui entrera en vigueur théoriquement le 1er janvier 2022.

La FMPS-i a effectué une étude pour mettre en perspective cette revalorisation salariale.

En effet, une hausse de la grille des salaires doit toujours être comparée à l'inflation (Hausse généralisée des prix à la consommation) pour savoir si cette hausse est suffisante pour que les salariés ne perdent en pouvoir d'achat.



En ce qui concerne le secteur de la sécurité, il n'y a pas eu d'augmentation de la grille des salaires en 2020 et 2021. Notre étude montre qu'une augmentation de 2,2 % bruts des salaires en 2022 revient à une augmentation de 0,75 % par an pour la période de 2020 à 2022.

Après avoir déduit l'inflation des 0,75 %, nous constatons une perte de pouvoir d'achat très importante pour les salariés de notre secteur.

	2020	2021	2022
Evolution de la grille salariale	0%	0%	2,2%
Taux d'inflation	0,5%	2,2%	1,5%
Perte de pouvoir d'achat	-0,5%	-2,2%	-0,70%

soit une perte de pouvoir d'achat pour les salariés de la sécurité privée de -3,40 % pour la période 2020 à 2022 !

La hausse des prix et la baisse du pouvoir d'achat affectent durement le moral des salariés !

Avec une hausse de 2,2% des prix à la consommation en un an, les prix de nombreux produits ont augmenté ; l'énergie, l'alimentation et les produits manufacturés ont connu la plus forte hausse des prix. En une année, la hausse a été respectivement pour chacun de ces postes de dépense de 12,7 %, 1,3 % et 1,1 %, poste de dépense majeur des ménages français. L'alimentaire connaît une forte augmentation des prix à 6,8%. Pour les légumes frais, l'augmentation des prix est encore plus forte avec 11,3%, pour les fruits frais l'augmentation est de 4,2%.

L'énergie est également concernée par la hausse des prix. Le prix du gaz naturel augmente en août 2021 de 31,2%, celui des produits pétroliers de 16,9% et celui de l'électricité de 2,2%.

Pour ceux qui avaient encore un doute, il est clair que le syndicat d'employeur GES méprise les salariés de la sécurité privée. Rappel : Pendant que les salariés de la sécurité étaient exposés sur le terrain à la Covid-19, le GES s'est ouvertement opposé à la prime Covid de 1000 €, prime pourtant défiscalisée par le gouvernement. Dans le même temps les bénéfices des entreprises de sécurité ont fortement augmentés sans compter les aides du gouvernement en faveur de ces mêmes entreprises !

Que font les syndicats de salariés qui négocient au niveau de la branche ?

Les salariés de la sécurité privée en ont assez de ce patronat irrespectueux et irresponsable !

La FMPS-i exige une augmentation de 10 % net des salaires pour tous les salariés du secteur !

Non au mépris ! Non à la précarité ! La mobilisation générale s'impose !